

Charte

La Fédération Suisse des Opticiens (FSO) met tout en œuvre pour permettre à ses membres d'atteindre leurs objectifs en termes d'économie, de technique et de politique de la branche. Elle représente la profession des opticiens, notamment les entreprises et les collaborateurs actifs dans cette branche, et ce face aux autorités, aux médias, aux politiques, à l'opinion publique et aux autres organisations proches de la branche. Elle oriente son action selon les principes suivants:

- La FSO est une association nationale qui s'adresse à toutes les entreprises qui soutiennent ses objectifs et portent sa charte et ses statuts de façon globale et complète.
- Elle a pour objectif de renforcer la réputation de la branche des opticiens et de la profession de façon positive.
- La FSO s'engage pour mettre à disposition de la population des verres correcteurs adaptés et de qualité. Pour ce faire, elle encourage ses membres à renforcer leur palette de prestations ainsi que la qualité de celles-ci.
- La FSO travaille en collaboration avec des organisations économiques, des associations professionnelles et des instituts de recherche en Suisse et à l'étranger. Elle encourage, à tous les niveaux, la formation initiale et continue ainsi que les institutions concernées.
- Elle observe les modifications qui s'opèrent sur le marché afin d'adapter en permanence la formation initiale et continue aux besoins et attentes de la population.
- Elle entend tourner vers l'avenir la formation d'opticien/ne CFC et la rendre intéressante, afin d'attirer les candidats dans cette branche et de les y maintenir après leur formation professionnelle.
- La FSO encourage la mise en œuvre d'une mesure de formation sur deux ans, dans le domaine de la formation professionnelle supérieure (Opticien/ne diplômé/e EP ou EPS), pour exercer des activités au niveau national.
- Elle estime que les titulaires du Bachelor of Science d'optométrie, les opticien(ne)s diplômé(e)s ainsi que ceux des formations étrangères équivalentes sont les responsables spécialisés des prestations optiques. Sous sa surveillance et sa responsabilité, l'opticien/ne CFC ou l'opticien de formation équivalente doit pouvoir effectuer des tests de vue et des adaptations de lentilles de contact.
- La FSO voit la formation de Bachelor of Science d'optométrie ainsi que les filières complémentaires comme étant la solution pour une reconnaissance internationale de la formation et pour l'exercice des activités en Suisse mais également à l'étranger.
- La FSO se positionne en faveur d'une harmonisation des lois cantonales sur la santé, qui sont disparates et plus fédéralistes qu'avant.
- Elle travaille sous forme de structures efficaces et claires, avec des voies décisionnelles courtes et une grande flexibilité.

Berne, novembre 2014